

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

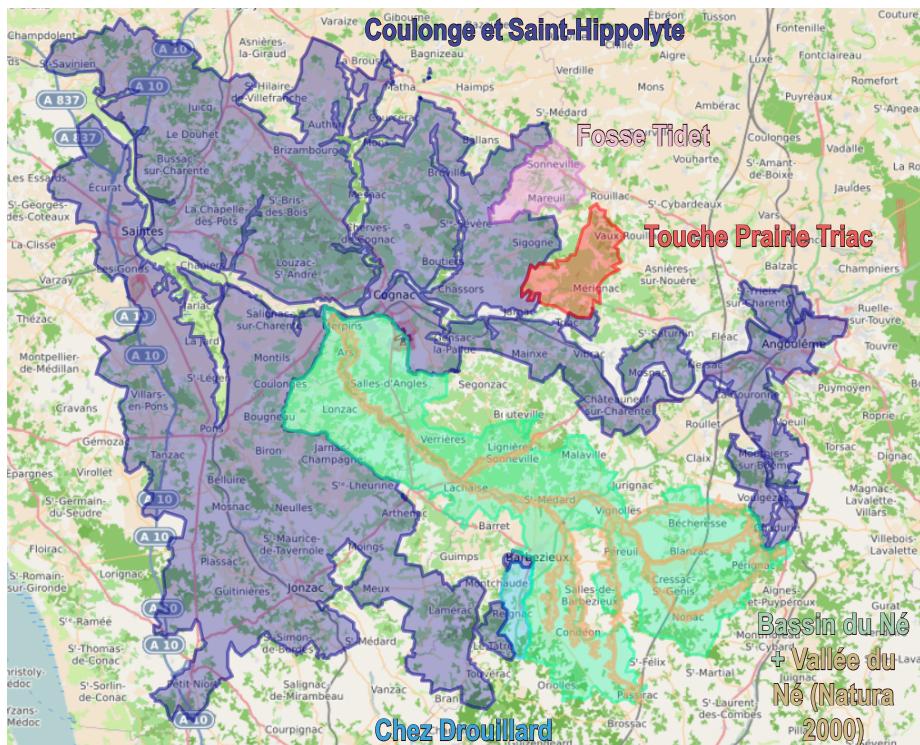
Réunions d'informations

Campagne 2022

En 2022, de nouvelles **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** sont ouvertes sur les territoires suivants : Bassin d'Alimentation des Captages de Coulonge et Saint-Hippolyte, Bassin versant du Né, Aire d'alimentation de Captage de la Fosse Tidet, Aire d'Alimentation de Captage de la Touche Priac et l'Aire d'Alimentation de Captage de Chez Drouillard.

Afin de vous présenter ces mesures, plusieurs réunions d'informations à destination des agriculteurs et conseillers sont organisées par les chambres d'agriculture de Charente et Charente-Maritime en partenariat avec l'EPTB Charente, le Syndicat du bassin du Né et Charente Eaux.

Les territoires EAU en secteur viticole



Nouvelles mesures disponibles :

- Suppression des traitements herbicides en vignes et réduction des traitements hors herbicides (489,76 €/ha)
 - Création d'un couvert herbacé favorable à la qualité de l'eau (304 €/ha/an)
 - Création et gestion extensive de prairies sur le secteur « Vallée du Né »



Réunion d'informations

Département	Date et horaires	Lieu
16	07/03 - 10h00	BARBEZIEUX Salle de plaisance (Avenue de Plaisance)
	07/03 - 14h00	SEGONZAC Salle des distilleries (2 Rue Aimé Richard)
	08/03 - 10h00	MONTBOYER Salle des écoles (route Bardenac)
	08/03 - 14h00	ANGOULÊME CA16 - Salle Bernard Guionnet (66 Imp. Joseph Niépce)
17	11/03 - 10h00-11h30	PERIGNAC Salle des fêtes (79 avenue de Cognac)
	15/03 - 10h00-11h30	VILLARS LES BOIS Salles des fêtes (39 rue de la Mairie)
	15/03 - 14h00-15h30	JONZAC Antenne de la CA17 (9 boulevard René Gautret)
	18/03 - 14h00-15h30	SAINTES Antenne de la CA17 (3 boulevard Vladimir)

L'objectif de ces réunions est de présenter :

- les territoires ouverts en 2022
- les MAEC contractualisables et les critères d'éligibilité
- le renouvellement des engagements
- la démarche à suivre pour le dépôt des dossier



Les structures à contacter



Accompagnement global technique :

- La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime : Jérôme FAURIOT - 05.46.50.45.00
- La Chambre d'Agriculture de Charente : Service Environnement - 05.45.24.49.50
- Votre conseiller technique habituel peut aussi vous accompagner dans cette démarche

Pour plus d'information contacter les animateurs des structures opératrices :

Pour l'EPTB Charente : Coulonge et Saint-Hippolyte

- Sarah PAULET - 05.46.74.00.02 - sarah.paulet@fleuve-charente.net
- Adeline MASSONNEAU - 05.46.74.00.02 - adeline.massonneau@fleuve-charente.net

Pour le Syndicat du Bassin versant du Né : Bassin du Né + Vallée du Né

- Mélina CALVY - 05.45.78.74.45 - gestion.integree@sbvne.fr

Pour Charente Eaux : Fosse Tidet, Chez Drouillard, La Touche Prairie Triac

- Hugues CHABOUREAU - 07.86.48.69.48 - hchaboureau@charente-eaux.fr
- François CONDEMINE - 06.14.68.27.97 - fcondemine@charente-eaux.fr

